

## Procès verbal de la séance du conseil municipal

du 7 octobre 2020

Présents (15/15) : Stéphane Lamberger, maire, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Christine Petitjean, adjoints, Tantely Brun, Richard Brusa, Nicolas Jacquier, Jean Camus, Valérie Faivre, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Delphine Vuillermoz, Chantal Perreaut, Caroline Médigue

Absents excusés : néant

Mme Carole Médigue quitte la séance à 21h20, le nombre de présents/votants passe alors à 14.

Sur avis favorable du conseil, il est ajouté le point suivant à l'ordre du jour : autorisation de signature d'une convention de servitude pour le compte du SIEA.

### 1. Validation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Sans observation, le compte-rendu est adopté.

2. Compte rendu des commissions communales et intercommunales, informations sur les travaux en cours, point sur les propriétés communales, information sur les réunions/rdv ayant eu lieu en mairie.

Travaux Bourg-Centre : Richard Brusa présente un état des lieux de l'avancement des travaux de réaménagement de la rue Louis XIV le Grand. Les travaux avancent bien, plus vite que prévu ; la pose des bordures, la mise en place des caniveaux de surface seront finis avant fin octobre ; Grâce à cette avance cela permettrait au Conseil départemental du Jura de réaliser les enrobés définitifs de chaussée mais impérativement avant la date limite du 2 novembre. Si les caniveaux sont posés, le rabotage de la rue aurait lieu le 26 octobre, et la pose des enrobés le 2 novembre. Concernant les malfaçons constatées lors de la pose des bétons en août, des essais sont en cours pour réparer les douze malfaçons relevées, surtout au niveau des joints de dilatation. Concernant les « sur-hauteur » des bordures près de la mairie, c'est tout à fait normal et cela sera rattrapé lors de la pose de la couche de roulement.

Finances : La commission finances présente au conseil municipal son suivi budgétaire arrêté au 30 septembre.

Investissement : lors de l'établissement du budget, la commune avait tenu compte de cessions exceptionnelles, à savoir, la « Maison Huguenin » et le « Marché aux veaux » pour une valeur estimée à 300.000 €. Ces fonds étaient destinés à financer les réalisations des bâtiments de l'atelier municipal, l'acquisition d'un immeuble de la rue Louis-le-Grand et un financement à Initiatives Jura de 20.000 € pour aider, au moyen de prêts à taux 0, les commerçants demandeurs pendant les travaux du centre-ville. On peut estimer qu'à ce jour, ces deux ventes ne seront pas réalisées sur cet exercice. Par ailleurs, la Commune va avoir à supporter le déplacement du Monument aux morts et la création d'un espace mémoire. Les travaux PMR à l'école primaire doivent se terminer en 2020 pour l'obtention de la subvention DETR.

En ce qui concerne les autres projets inscrits au budget (marché couvert, salle des fêtes, Tourniole) ils seront différés en 2021, voire à une date ultérieure.

La commune aura à supporter en 2021, d'une part l'éclairage public de la grande rue, et d'autre part l'embellissement de la place de la mairie. En 2021, les travaux de la gendarmerie débuteront également.

Fonctionnement : il est nécessaire de viser une CAF (Capacité d'Auto Financement) de 320.000 €. Au 31 décembre 2020, celle-ci sera de 255.000 €, hors résultat antérieur du CCAS. Pour atteindre cet objectif, nous bénéficierons en 2021 de 6 mois de résultat du CCAS et d'une dotation de l'Etat pour l'officialisation des 1500 habitants. Il est probable que la vente du marché aux veaux sera conclue.

Aussi, comme prévu lors du vote du budget primitif, il sera nécessaire d'avoir une gestion rigoureuse.

Monsieur le maire remercie la commission des finances pour ce travail de fond et de prospective.

### Extension de la gendarmerie :

La commune était invitée par le Sidec à la présentation des offres reçues dans le cadre du projet d'extension

de la gendarmerie ; plus de 70 offres reçues sur les 15 lots du projet. Les entreprises sont locales mais aussi distantes, ce chantier intéresse notamment de grands groupes. Un premier bilan engageant annonce une économie d'environ 78.000 € sur l'estimation, mais chaque offre devra être vérifiée par la maîtrise d'œuvre avant une proposition d'attribution définitive (rdv le 27/10).

Une fois les lots attribués, mais non signés, le montant des travaux sera transmis à la préfecture pour le calcul définitif de la subvention DETR. Par contre, la commune a appris lors de cette séance que le Conseil départemental du Jura (CD39) n'attribuerait pas de DST.

Commission manifestation/événementiel : mise en place d'un calendrier des animations 2020, mais aussi des dates connues pour 2021 (transmises par les associations et inscriptions manifestations récurrentes et manifestations municipales). Ont été abordées la préparation de l'inauguration du nouvel espace de mémoire, la présentation de la « journée jeunes », son équipe, ses objectifs et les premières idées d'un programme.

Point sur les propriétés communales : Alexandre Adam présente aux nouveaux élus du conseil municipal les propriétés immobilières bâties communales.

### 3. Urbanisme

Aménagement urbain de la zone des Toupes : la commune doit anticiper la fin de la servitude de 5 ans inscrite au PLU sur cette zone ; un projet global d'aménagement doit être proposé à la DDT avant décembre 2022).

Monsieur le maire sollicite du conseil le recours à un cabinet d'urbanistes, validé. Cette phase sera engagée par la prise d'un arrêté municipal prescrivant une modification simplifiée du PLU pour nouvelle Orientation d'Aménagement Programmé à rattacher au PLU. La commune sollicitera également le suivi de cette opération par les services de la DDT qui indique qu'un subventionnement est possible.

Monsieur le maire souhaite mettre en place rapidement une première réunion interne pour lancer la réflexion d'aménagement de cet espace. Des documents supports existent déjà en mairie (étude CAUE notamment).

Projet de reprise des « serres horticoles Bouveret » : le potentiel repreneur réitère tout son intérêt pour ce rachat des serres mais demande également la vente par la commune de terrains supplémentaires jouxtant les serres ; la vente est possible mais leur usage en tant qu'exploitation horticole nécessiterait là aussi une modification simplifiée du PLU (passer d'une zone UB à UX rue de la Verne),

Le conseil valide la vente des terrains au prix de 10€/m<sup>2</sup>, sous condition suspensive de pouvoir effectuer la modification simplifiée du PLU requise, et valide donc le recours à un cabinet d'urbanisme pour engager la procédure de modification simplifiée du PLU en s'adjoignant l'aide des services de la DDT du Jura.

### Travaux de réaménagement urbain de la rue Louis le Grand ; proposition d'achat d'un terrain à l'ADLCA

Monsieur le maire propose au conseil les résultats de sa négociation pour l'achat du terrain situé entre la chapelle de l'ADLCA et les trottoirs de la rue Louis XIV le Grand ; l'ADLCA consent à sa vente au prix de 5.000 € nets vendeur, les frais notariés étant à la charge de la Commune et les frais de bornage répartis entre les deux parties : adopté à l'unanimité des voix.

### 4. Adhésion aux associations :

Initiatives Jura : la préfecture demande à la Commune d'être préalablement adhérente à cette association afin de pouvoir mettre en place le système de contrat d'apport et de pouvoir accorder des prêts à 0% aux commerçants lésés par les travaux de réaménagement urbain de la grande rue ; coût annuel 170 €, adopté. Fondation du patrimoine : comme chaque année, le conseil valide l'adhésion à cette association, 120 € /an.

### 5. Dépôts de dossier DST :

Comme vu en début de séance, le Conseil départemental du Jura (CD39) nous informe qu'il ne finance pas l'extension de la gendarmerie avec la DST. Mais d'autres projets communaux sont éligibles ;

Monsieur le maire propose de présenter à la DETR (Etat) et à la DST (CD39) les projets suivants : création du nouvel espace de mémoire (déplacement du Monument aux morts et des autres stèles commémoratives), remplacement de la verrière du marché couvert qui n'est plus étanche, fermeture par l'application de bardage et portes sectionnelles du nouveau bâtiment du service technique (en partenariat

avec la société OSITOIT pour la mise en place du toit en panneaux photovoltaïques).  
Le conseil municipal valide à l'unanimité le dépôt de ces dossiers aux financements DETR et DST.

#### 6. Gestion des bois, destination des coupes pour l'année 2021

Sur proposition de l'ONF, les parcelles 19p, 26p, 26r et 33r seront proposées en ventes de gré à gré et en futaies affouagères ; pour l'affouage 2020-2021, les parcelles concernées sont les 1r, 13p, 13r, 14p, 14r et 26r pour une superficie cumulée de 30,24 ha. Le conseil désigne comme garants messieurs Brusa, Chamoy, Hatier et Mathis. Le prix du feu est maintenu à 65€ pour un volume maximal individuel de 30 stères. La destination des coupes 2021 et les modalités de l'affouage 2020-2021 sont validées à l'unanimité

#### 7. Tarifs des locations de terres agricoles

Comme chaque année, la commune fixe le montant des loyers des terres agricoles (propriétés communales) en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence. Le conseil valide l'application d'une hausse de +1,66 % de l'indice soit une hausse de + 1,06 €/ha ; les locations sont ainsi recalculées. Le conseil prend acte que malgré les divers achats par la Commune de terrains au lieu-dit les Toupes, l'exploitant de la parcelle n'a pas été facturé des nouvelles surfaces désormais propriétés communales ; ces surfaces seront désormais facturées à l'exploitant agricole, M Chatot.

#### 8. Admission en non-valeur

Sur demande du Trésor Public, le conseil municipal valide les admissions en non-valeur concernant M. Adrien Bourdy (1.479,88 €) et M David Cluchier (68 €) ; le conseil valide la mise en créance éteinte d'une valeur de 30 € suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la société « Le jardin du son-Bartracien ».

#### 9. Amortissement d'une subvention d'investissement à UCIA :

Versée en 2017 pour les années 2016 et 2017, il est proposé d'amortir ces subventions versées à l'UCIA en 2 ans soit 3000 €/an. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

#### 10. Présentation du projet d'extension de la déchetterie, déclassement du domaine public :

La déchetterie de BLETTERANS sera prochainement complètement rénovée par le SICTOM. Les terrains nécessaires appartiennent à la scierie Côte, à la Communauté de communes Bresse Haute Seille, et au domaine public routier communal (voie classée au tableau) ; concernant ce dernier point, il semble impossible de savoir si un déclassement préalable est nécessaire car tout dépend de la nature du service public offert par les déchetteries : Service public administratif ou Service Public Industriel et Commercial ? ce débat fait l'objet d'une abondante jurisprudence mais le cas n'est pas tranché.

Il est proposé d'accompagner ce renouvellement de la déchetterie et de constater, in fine, la part de voirie à retirer du classement communal en constatant après coût sa désaffectation.

#### 11. Renouvellement de la commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme : ce point n'est finalement pas à aborder en conseil municipal et il est annulé.

#### 12. autorisation de signature d'une convention de servitude

Le SIEA sollicite de la Commune la signature d'une convention de passage et concession de tréfonds pour l'emprise d'un poste de refoulement et le passage de canalisations d'assainissement sur la parcelle communale ZD244. Le plan d'implantation des infrastructures est présenté au conseil. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention proposée par le SIEA et prend acte que celui-ci prend à sa charge les frais notariés afférant.

#### 13. Nouvelle représentation communale au CA du Collège

Mme Delphine Vuillermoz, représentante suppléante au CA du collège venant d'être nommé au RASED, ne pourra dès lors plus représenter la commune au CA, étant présente au CA pour le RASED. Le Conseil municipal valide Mme Caroline Médigue comme la nouvelle représentante suppléante au CA du Collège.

#### 14. Fermeture du poste d'agent technique principal 1<sup>er</sup> classe ; ouverture d'un poste à temps non complet pour recrutement d'un ASVP :

En l'absence de candidature pour le poste d'ASVP, ce point est reporté à une date ultérieure.

#### 15. Ajustement des commissions communales

La Commission *VIVRE ENSEMBLE/PROCESSUS PARTICIPATIF/CULTURE ASSOCIATIONS* devient la Commission *VIVRE ENSEMBLE/PROCESSUS PARTICIPATIF*

La Commission *MANIFESTATIONS / ÉVÈNEMENTIELS (Mi-septembre –Cérémonies -animations)* devient LA Commission *CULTURE/ASSOCIATIONS/ MANIFESTATIONS / ÉVÈNEMENTIELS (Mi-septembre –Cérémonies -animations)*

- M. Jérôme Lamonica et Mme Chantal Perreaut intègrent la commission Projet Bourg Centre,
- Mme Delphine Vuillermoz est inscrite dans la commission des bois
- Mme Tantely Brun rejoint la commission Vivre ensemble/processus participatif et la commission culture/associations/manifestations/évènementiels.

Départ de Mme Médigue.

#### 16. Demandes de subvention

Le Conseil municipal prend acte de la demande de subvention de l'ACCA pour un montant de 1.400 €. Le conseil municipal reconnaît que cette demande est notamment fondée sur la perte des recettes due à l'annulation des festivités de la mi-s'tembre par la municipalité. Le conseil décide par 13 voix pour et une voix contre le versement d'une subvention de 1.400 € en compensation des recettes habituellement réalisée par cette association partenaire de la mi s'tembre.

Les demandes de subvention concernant les associations Don Du Sang, ADMR et ONAC seront présentée lors d'une séance ultérieure.

#### 17. Déclarations d'Intention d'Aliéner – Droit de préemption urbain

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles ZA102, ZE 184 et 95, AD 229-486 et 742, AD125, ZA 160-161-178 et 91, ZD240 et ZD191.

#### 18. Questions diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé, M le maire remercie les conseillers pour leur présence et lève la séance.

Le maire, Stéphane LAMBERGER

Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Christine Petitjean,

Tantely Brun, Richard Brusa, Nicolas Jacquier, Jean Camus,

Valérie Faivre, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis,

Delphine Vuillermoz, Chantal Perreaut, Caroline Médigue